Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Hauterives - Tome II

Hauterives, chât. et f., c^ne^ d'*Argentré,* à 1.000 m. N.-O. du bourg. — *Fulco de Altisripis,* 1110 (Cart. du Ronceray, p. 225). — *Domus de Altisripis,* 1209 (Bib. nat., fds Housseau, t. XXXI, f. 71). — *W. de Altaripa,* 1218 (Cart. de Fontaine-Daniel, p. 118). — *F. de Altaripa,* 1242 (Ibid., p. 174). — *F. de Altisripis,* 1251 (Ibid., p. 221, 236). — *Feodum Roberti de Altisripis,* 1259 (Ibid., p. 238). — *Auterives,* 1385 (Bib. nat., fds Housseau, t. XXXI, f. 71). — *Autherive,* 1434 (Chart. d'Hauterives). — *Autherives,* 1483, 1518 (G. Le Doyen). — *L'hébergement d'Hauterives,* 1533 (Chart. d'Hauterives). — *Auterives,* 1606 (Sceau de la cour d'Hauterives). — *Hauterive,* chât., chapelle fondée, allée vers le bourg, gibet à la Carrie (Jaillot). — *Hauterive* (É^t^.-M.). — Le ruiss. d'Hauterives et de l'étang de Montroux actionne le m^in^ à grains de Malitourne et se jette dans la Jouanne ; long., 4.100 m. — Fief mouvant de Bazougers. Au mois de septembre 1209, Guillaume d'Hauterives reconnaît devant Savary d'Anthenaise, seigneur de Bazougers, et ses hommes liges, tenir de lui son manoir d'Hauterives avec toutes ses dépendances, sauf le fief Sourchin, et lui devoir service à cheval et armé, mais aux frais du seigneur, avec tous droits de vairie et justice. Jean de Villiers reproduit textuellement cette charte du XIII^e^ s. dans son aveu du mois d'août 1385 au comte d'Alençon. La terre est titrée châtellenie et en avait les droits en 1515, puisque le châtelain conservait deux notaires de sa cour et qu'il ne pouvait y en être mis, par clause expresse, de la cour du Mans et du Bourgnouvel. Le comte de Laval lui accorda (1485), en reconnaissance de la remise de ses droits féodaux sur l'emplacement de l'église de Saint-Vénérand,

Un tiers pilier à sa justice Qui bien augmente sa police.

Il avait dès le XIII^e^ s. droit d'usage à tous bois dans la forêt de Frageu. J'ai dit à l'art. *Argentré* comment toutes les juridictions locales avaient été consolidées à celle d'Hauterives. Le château, qualifié « hébergement » en 1533, pouvait être considéré comme un asile assez sûr. Pendant les troubles de 1616, on y vient de Saint-Ceneré même mettre en sûreté des objets précieux. Cependant la dame d'Hauterives avait confié son argenterie au chanoine Gaceau, du Mans. Reconstruit au XVII^e^ s., le manoir a été augmenté depuis de tourelles en encorbellement. Les tapisseries de la grande salle, aux armes d'Hautefort, sont fort belles. La chapelle était fondée de trois messes par semaine, sous le vocable de saint Denis l'Aréopagite, par Thomine de Villiers, le 10 avril 1508. Dans le jardin est un puits monumental et auprès un grand cadran solaire, très compliqué, avec petit cadran mobile, mais presque complètement dégradé pour le tout. Près de la basse-cour existait encore, il y a soixante ans, un labyrinthe très curieux du XVIII^e^ s. La rente primitive de 20 ℔, remplacée en 1674 par le don de la maison du Tripot, du jardin de la Croix-Saulou, du pré Mauny, etc., fut capitalisée en une somme de 3.700 ℔, produisant une rente de 185 ℔ vers 1780. L'édifice, qui date de la reconstruction du château, est couronné par un petit campanile très élancé. Le calice date du commencement du XVII^e^ s. ; c'est un bel objet d'orfèvrerie, chargé d'ornements au repoussé et de scènes bibliques. Dès le mois de septembre 1802, l'évêque du Mans permet à M. Berset de faire dire la messe dans la chapelle, « sauf à se pourvoir devant le citoyen préfet ». — Une statue de la Vierge sur une colonne en granit a été érigée vers le même temps à l'intersection des deux chemins qui traversent le bois d'Hauterives.

Le 15 juin 1795, un détachement de républicains, commandé par Gency et suivi d'une bande de femmes, partit de Laval sous prétexte de donner la chasse aux Chouans, mais en réalité pour piller. A la suite d'une

escarmouche vraie ou supposée, ils se portèrent sur le château d'Hauterives qu'ils saccagèrent, disant pour s'excuser qu'ils y avaient trouvé une quantité d'effets militaires et un matériel d'hôpital pour les Chouans ; il y avait tout juste deux seringues, un bâton d'onguent et de l'eau de Cologne. Après le passage de la bande, il ne resta plus ni meubles, ni linge, ni portes, ni fenêtres, ni boiseries. M^{me} Berset se plaignit hautement, et le fait parut si odieux, couronnant d'autres exploits semblables, que Gency fut envoyé à l'armée des côtes de Brest. Le 28 brumaire an VI, le commissaire Denuault eut ordre de faire de nouvelles perquisitions au château, à la recherche « d'armes et d'étrangers cachés ». La Restauration fut fêtée avec grande joie en 1814, dans les allées du château.

Seigneurs : Fouques d'Hauterives, arbitre entre les religieuses d'Avénières et Guérin de Saint-Berthevin, 1110. — Guillaume d'H. se reconnaît homme lige de Savary d'Anthenaise, 1209, et fait un don à Fontaine-Daniel, 1218. Hugues d'H. est aussi cité vers le même temps dans une charte de l'évêque Hamelin concernant le prieuré de Bouère. — Robert d'H. est témoin d'un acte de Savary d'Anthenaise en 1229. — Fouques d'H. paraît au cartulaire de Fontaine-Daniel et ailleurs de 1241 à 1256. — Robert d'H. tenait le fief en 1259. — Robin d'H., protestataire contre Charles de Blois en 1301, avait pour frère, en 1325, Guillaume d'H. — Robin d'H., mort avant 1378, avait légué une rente à la fabrique de Saint-Jean-sur-Mayenne. La famille du même nom qu'on trouve au XVI^{e} s. à Chevillé (Sarthe) est différente. — Jean de Villiers, mari de Guillemette de Vassé, 1385, 1413. — Jean de V. donne douaire à sa mère, 1429. Jeanne de Landivy, sa veuve, reçoit à son château, en 1434, Madame des Écottais, le seigneur de Marolles, la dame de Parpacé ; en 1435, « elle mist XXXI sols pour son asolicion et IX deniers pour se faire confesser de son asolition » ; elle vivait en 1478. — Jean de V. prend un sauf-conduit des Anglais en 1435 pour aller à Château-Gontier ; il meurt le 10 mars 1489, veuf depuis deux ans de Marie de Champagne. — Thomine de Villiers, femme : 1° de Jean de Bellay ; 2°, avant 1503, de Geoffroy Rayné.

Dame Thomine de Villiers D'Autherives, qui à milliers Avoit deniers et revenuz, (Tous pauvres par elle reçuz) Vingtiesme de may (1518) se partit D'avec elle son bon esprit.

Guillaume Le Doyen, qui fait l'éloge de cette dame, avait été vingt-cinq ans de sa maison. — Jean du Bellay, veuf en 1531 de Françoise de Villeprouvée et remarié à Françoise de Mailly, bail de leurs enfants en 1547 et femme d'Antoine de Neuville en 1553. — René du B., seigneur de la Flotte (Lavenay), mari de Jeanne de Souvré, veuf, 1589. Le roi lui permet de détourner, en 1576, le chemin de Laval à Montsûrs qui passait trop près de son château, et lui en abandonne le terrain ; il vivait en 1596. — René du B. (V. ce nom), qui réunit en 1602 les fiefs de Touvoie et d'Argentré à sa seigneurie, inhumé dans l'église d'Argentré le 31 octobre 1621. Catherine Le Voyer, sa veuve, vivante en 1623, partage l'éloge anagrammatique de son mari dans l'église d'Argentré. — Charles d'Hautefort, mari de Renée du Bellay, veuve, 1625. — Gilles d'H., resté seul seigneur après plusieurs années de possession indivise avec Charlotte, sa sœur, l'amie de Louis XIII, et François, son frère, épousa, le 1er juin 1650. Marthe d'Estourmel, dont il eut sept fils et sept filles qui vécurent. — Gilles d'H., capitaine des vaisseaux du roi, mort à Paris le 7 février 1727, héros posthume d'une *cause célèbre* (V. son nom). — Emmanuel d'H., neveu du précédent, mari de Madeleine de Durfort de Duras. — Jean-Baptiste Berset, acquéreur le 3 octobre 1737, pour 131.000 ℔, par acte passé en cour du Châtelet devant Dulion. Ses descendants ont possédé depuis cette terre historique. M. Fitz-Gerald, qui l'habite, l'a également à titre héréditaire.

Chart. d'Hauterives, considérable et précieux. — Ins. eccl., t. LXXV, f. 5, 6. — Arch. de la M., Reg. du Directoire. — Bonneserre de Saint-Denis, *La Maison d'Anthenaise,* p. 128, 129.